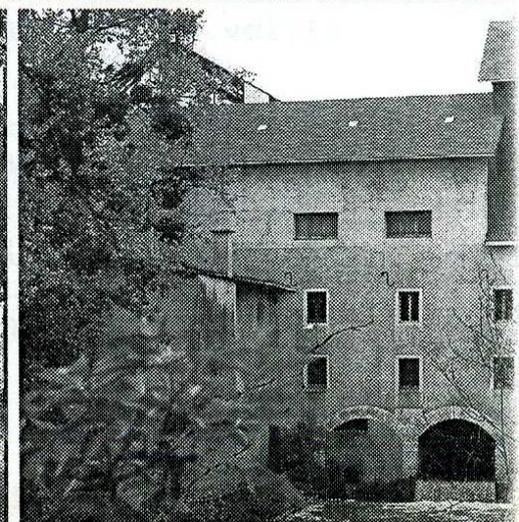
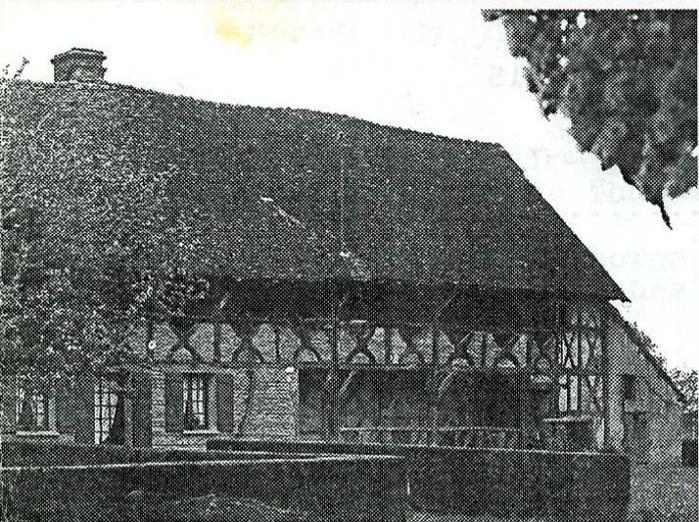


# *gazette* *de Baudrières*

PERIODIQUE  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES

N° 18 DECEMBRE 1991



## SOMMAIRE

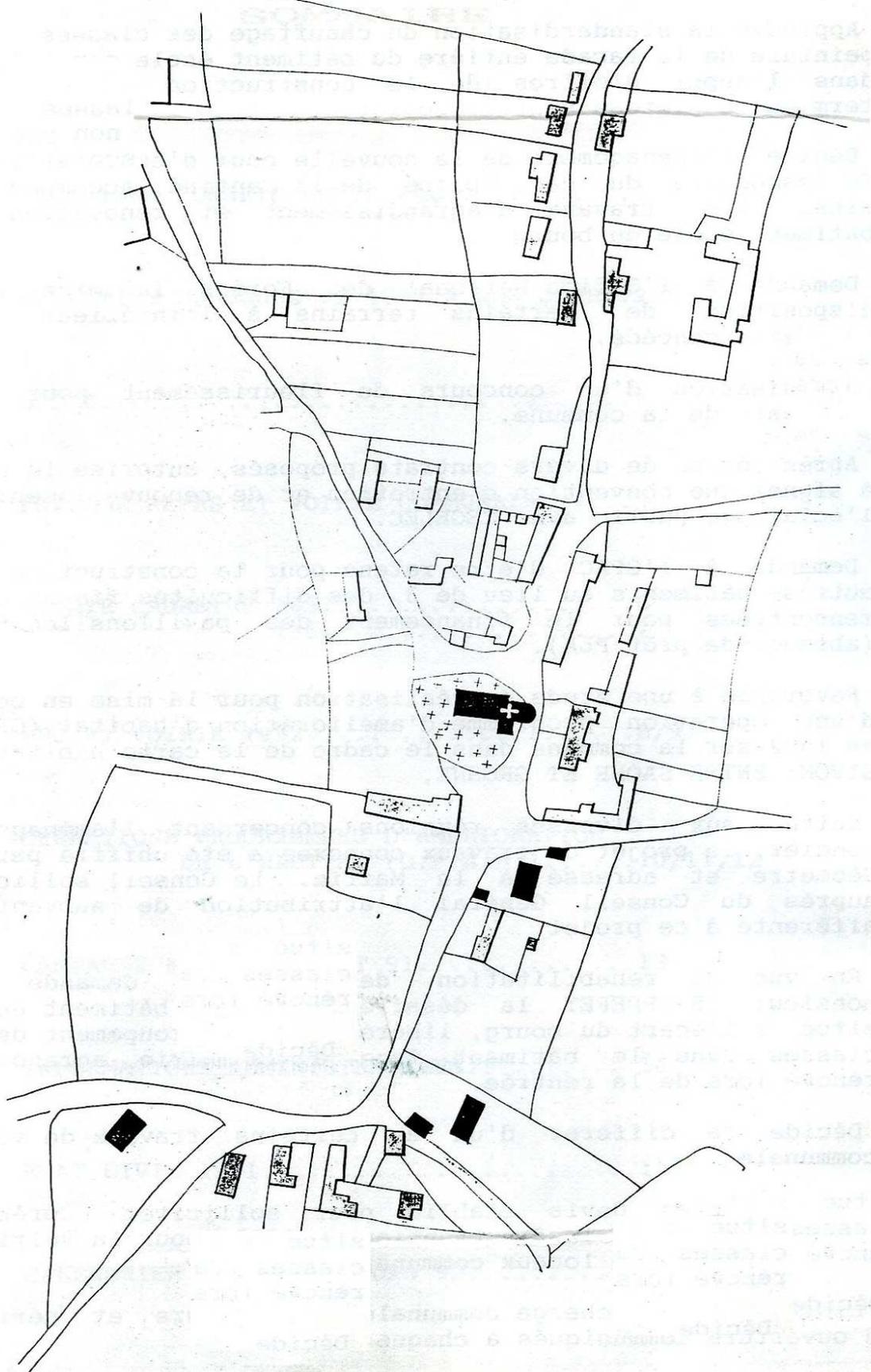
DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL.....	1
EVOLUTION DU BOURG DE 1867 A NOS JOURS.2/3	
ECOLE.....	4
PORTAGE REPAS ET VOIRIE COMMUNALE.....	5
VOIRIE CADASTRE 1831.....	6
"          "      1961.....	7
PROJET VOIRIE 1992.....	8/9
OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.).....	10/11/12
CAMPAGNE FLEURISSEMENT 91.....	13
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	14
ETAT CIVIL 1991.....	15
CALENDRIER MANIFESTATIONS 92.....	16

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 91

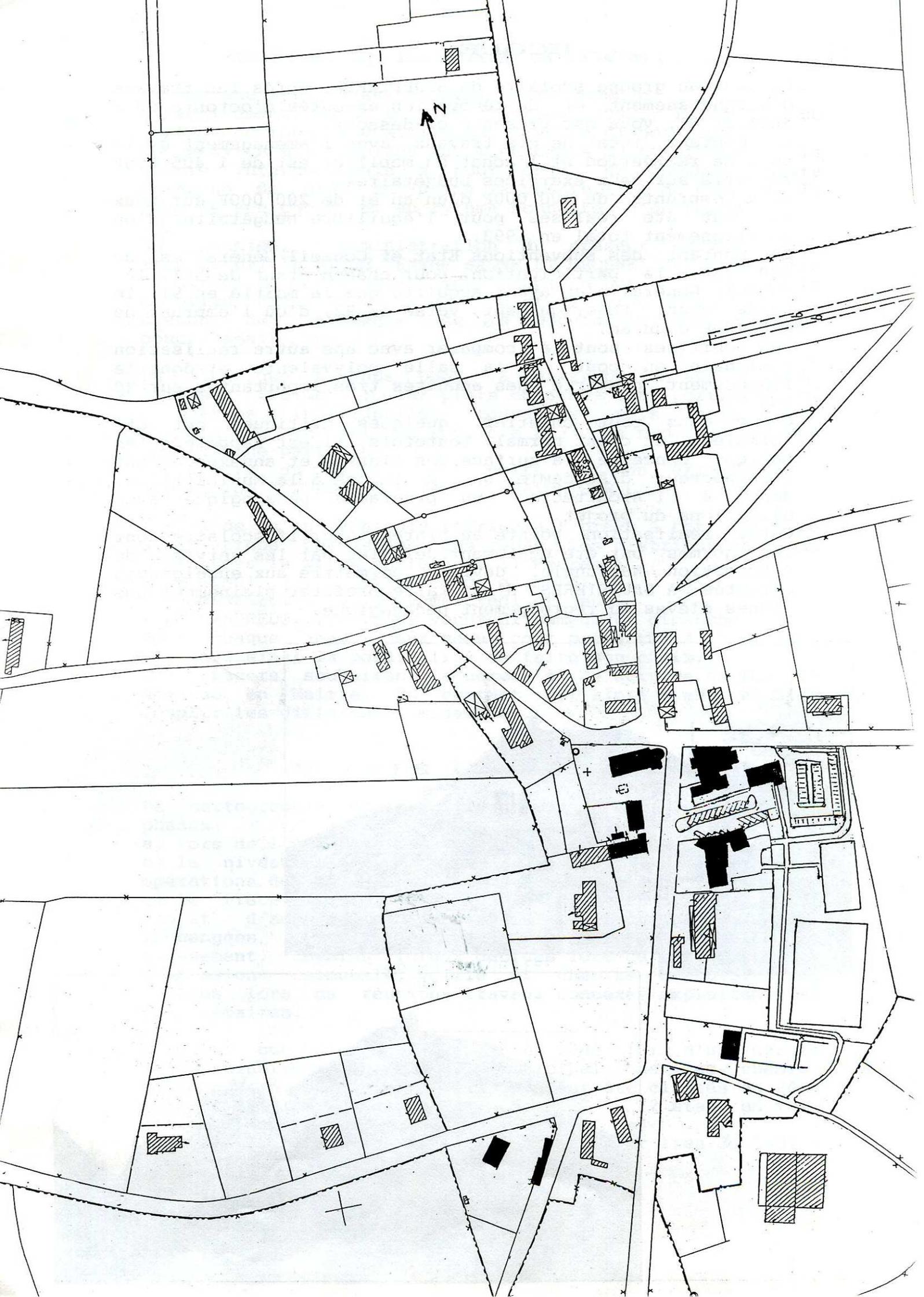
- Vote du budget, le taux des taxes locales étant celui de chacune d'entre elles de 1990, corrigé du coefficient déflateur de 0.96.
- Approuve la standardisation du chauffage des classes et la peinture de la façade entière du bâtiment école non prévues dans l'appel d'offres de la construction scolaire et termine le plateau sportif scolaire.
- Décide l'aménagement de la nouvelle cour d'école et l'aire de manoeuvre du car, place de la Cantine, accompagnant ainsi les travaux d'agrandissement et rénovation du bâtiment école du bourg.
- Demande à l'Office National des Forêts la mise à disposition de certains terrains à l'intérieur du périmètre concédé.
- Organisation d'un concours de fleurissement pour les habitants de la commune.
- Après étude de divers contrats proposés, autorise le Maire à signer une convention d'entretien et de renouvellement de l'éclairage public avec CEGELEC.
- Demande à l'OPAC d'être retenu pour la construction de 2 autres bâtiments au lieu de 3, des difficultés financières rencontrées pour le financement des pavillons locatifs (absence de prêt PLA).
- Favorable à une étude de réalisation pour la mise en oeuvre d'une opération programme d'amélioration d'habitat (OPAH) en 1992 sur la commune dans le cadre de la carte habitat du SIVOM: ENTRE SAONE ET GROSNE.
- Suite aux diverses réunions concernant l'aménagement foncier, le projet de travaux connexes a été chiffré par le Géomètre et adressé à la Mairie. Le Conseil sollicite auprès du Conseil Général l'attribution de subvention afférente à ce projet.
- En vue de réhabilitation de logements, demande à Monsieur LE PREFET la désaffectation du bâtiment école situé à l'écart du bourg, libéré par le regroupement des 3 classes dans le bâtiment face à la mairie, agrandi et rénové lors de la rentrée.
- Décide de différer d'un an certains travaux de voirie communale.
- Approuve les devis établis pour solliciter auprès du Conseil général les subventions 1992 pour la voirie et l'aménagement des locaux communaux.
- Clôture de la décharge communale avec jours et périodes d'ouverture communiqués à chaque administré.

Nord.

Plan d'ensemble. (Echelle de 1 à 2500).



Le Bourg de BAUDRIERES de 1867 (plan établi pour l'implantation de l'Ecole des Filles) à nos jours. Domaine communal en noir -  
Remarque : La voirie a fait l'objet de très importantes modifications de tracé.



## ECOLE

Le nouveau groupe scolaire de BAUDRIERES, après les travaux d'agrandissement et de rénovation exécutés d'octobre 90 à juillet 91, vous est présenté ci-dessous.

Le montant total de ces travaux, avec l'aménagement de la cour de récréation et l'achat du mobilier est de 1 405 000F répartis sur deux exercices budgétaires.

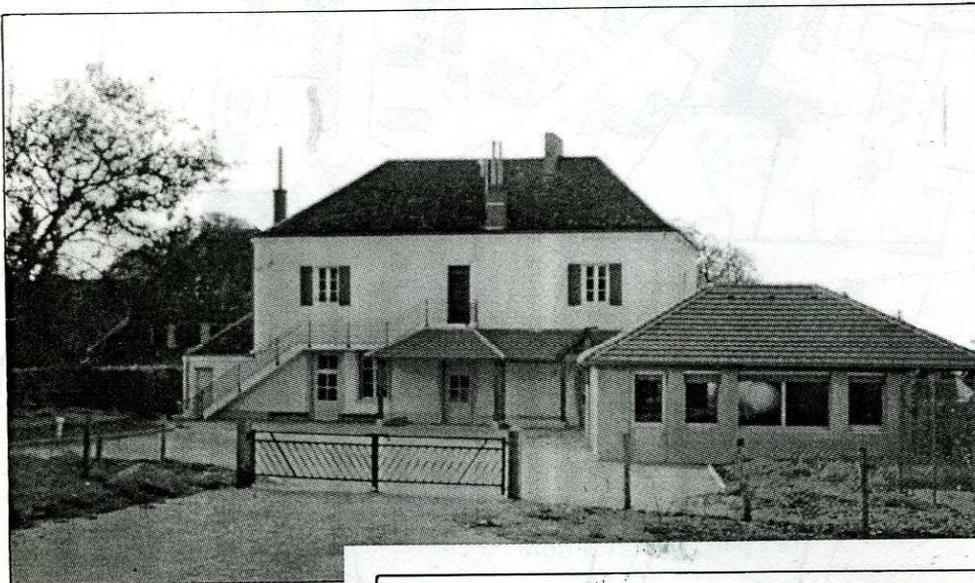
Deux emprunts de 100 000F d'un an et de 200 000F sur deux ans ont été réalisés pour l'équilibre budgétaire, d'où amortissement total en 1993.

Le montant des subventions Etat et Conseil Général est de 480 768F, la participation pour chacun étant de 50%, le Conseil Général n'en ayant acquitté que la moitié en 91, le solde étant théoriquement versé en 92, d'où l'emprunt de 100 000F d'un an.

Ces chiffres sont à comparer avec une autre réalisation communale en coût : la salle polyvalente et dont le financement comporte des annuités très importantes sur 20 ans.

Comme dans tout chantier, quelques critiques ont été formulées et c'est normal. Toutefois, il est rappelé qu'en ce qui concerne la surface des classes et annexes, c'est l'Inspecteur d'Académie qui a imposé à la Municipalité, donc à l'Architecte, un programme pédagogique avec dimensions du projet.

Cette réalisation jointe au plateau sportif scolaire dont les normes ont été également définies par les services de l'Education Nationale, devrait permettre aux enseignants affectés à BAUDRIERES d'en faire profiter pleinement nos jeunes élèves du regroupement pédagogique.



## **PORTAGE REPAS A DOMICILE**

Un nouveau service est né dans notre commune. Effectivement, dès le 1er février 1992, le service de portage de repas à domicile est à votre disposition. Ce service mis en place sur l'ensemble du territoire de la Charte Intercommunale a pour objet de fournir à toute personne de plus de 70 ans la possibilité de disposer le jour de son choix, et au rythme souhaité, d'un repas.

La gestion, l'administration du présent service sont assurés par le SIVOM "ENTRE SAONE ET GROSNE" qui est maître d'ouvrage de cette action menée dans le but de favoriser le maintien dans le milieu, et d'offrir plus de bien être à chacun des éléments de la population des communes concernées.

La technique retenue pour la distribution est dénommée "liaison froide" : les plats cuisinés sont portionnés en barquettes individuelles couvertes, puis abaissés en température en cellule spéciale à 3°. Ce processus assure une hygiène parfaite.

Le choix du SIVOM s'est porté sur un établissement spécialisé "BOURGOGNE REPAS" à CHALON SUR SAONE.

A l'aide d'un véhicule réfrigérant prévu à cet effet, le SIVOM prend possession des repas, les distributions sont effectuées le matin entre 8 et 11 Heures :

- LE LUNDI .....pour lundi et mardi
- LE MERCREDI .....pour mercredi et jeudi
- LE VENDREDI.....pour vendredi, samedi et dimanche.

Pour chaque jour, deux menus sont présentés à l'adhérent qui aura ainsi la possibilité de faire son choix.

Les usagers souhaitant adhérer à ce service en font la demande en Mairie. Un contact est alors établi afin de remplir les différentes modalités.

## **VOIRIE COMMUNALE**

La cartographie de la voirie communale est présentée en 3 phases:

- a) lors de l'établissement du cadastre en 1831.
- b) le niveau actuel tel qu'il a été relevé lors des opérations de rénovation du cadastre et daté de 1961.
- c) le tracé de l'ensemble de la voirie dans le cadre du projet d'aménagement foncier - routes départementales inchangées, voies communales après modification du classement, chemins ruraux décidés lors de réunions de la commission communale voirie et chemins d'exploitation retenus lors de réunions travaux connexes exploitants et propriétaires.

-----  
A noter que c'est le 24 juin 1883 lors d'une séance extraordinaire du Conseil Municipal que les chemins communaux 6 - 8 - 9 - 10 - 11 avaient été classés en 2ème catégorie, les chemins 4 - 5 - 7 - 12 étant en voie d'exécution.

Le tracé des chemins 13 - 14 - 15 - 16 eut lieu de 1887 à 1895.



Plain

S<sup>t</sup> Etienne

Tableau d'Assemblage

du Plan Cadastral Parcellaire de la Commune de

**BAUDRIERES**

Canton de S<sup>t</sup> Germain

Arrondissement de Chalon Département de Saône-et-Loire.

terminé sur le Terrain le 5<sup>me</sup> 1832, sous l'Administration de M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup>

Saladin Prêtre et Sordex-Sevère Maire.

et sous la Direction

de M<sup>r</sup> Vitallis Directeur des Contributions Directes

de M<sup>r</sup> Calmels Géomètre en Chef du C<sup>rs</sup>

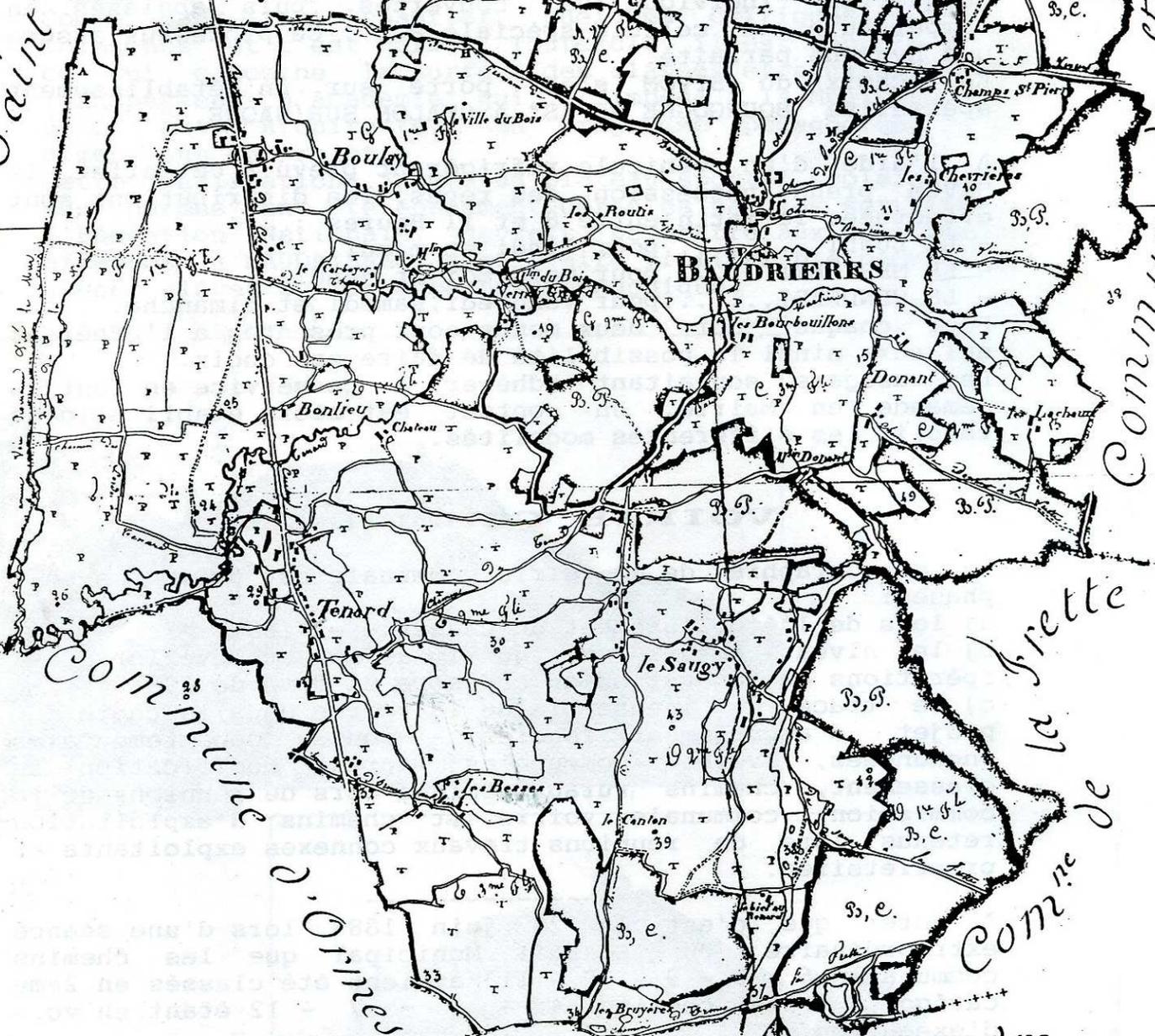
Par M<sup>rs</sup> Larepitière et Lemaire

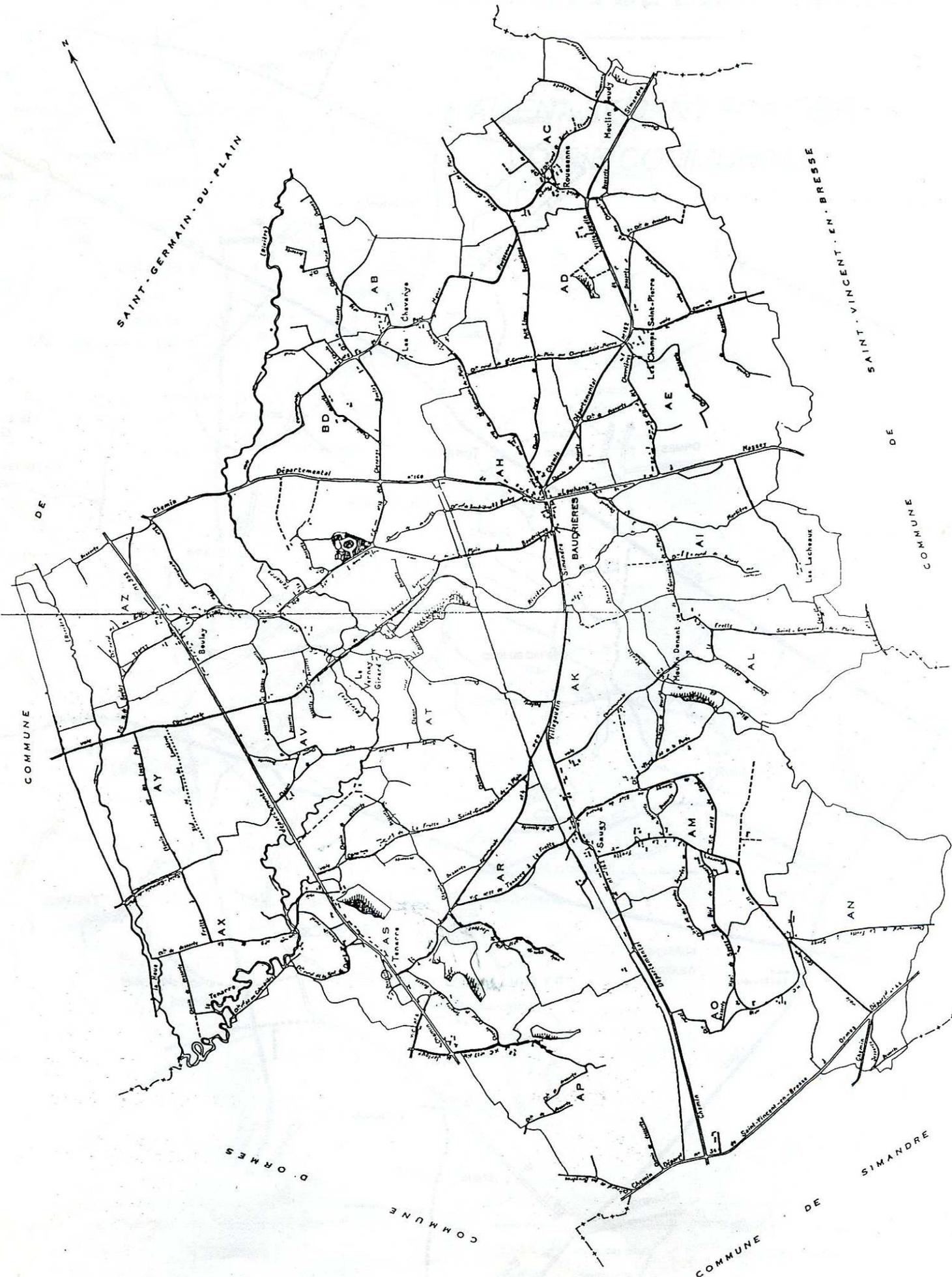
à l'échelle de 1:2000

du  
German

Commune de Saint

Commune de S<sup>t</sup> Vincent





D. O R M E S

COMMUNE

COMMUNE DE SIMANDRE

COMMUNE DE LA FRETTE

COMMUNE DE

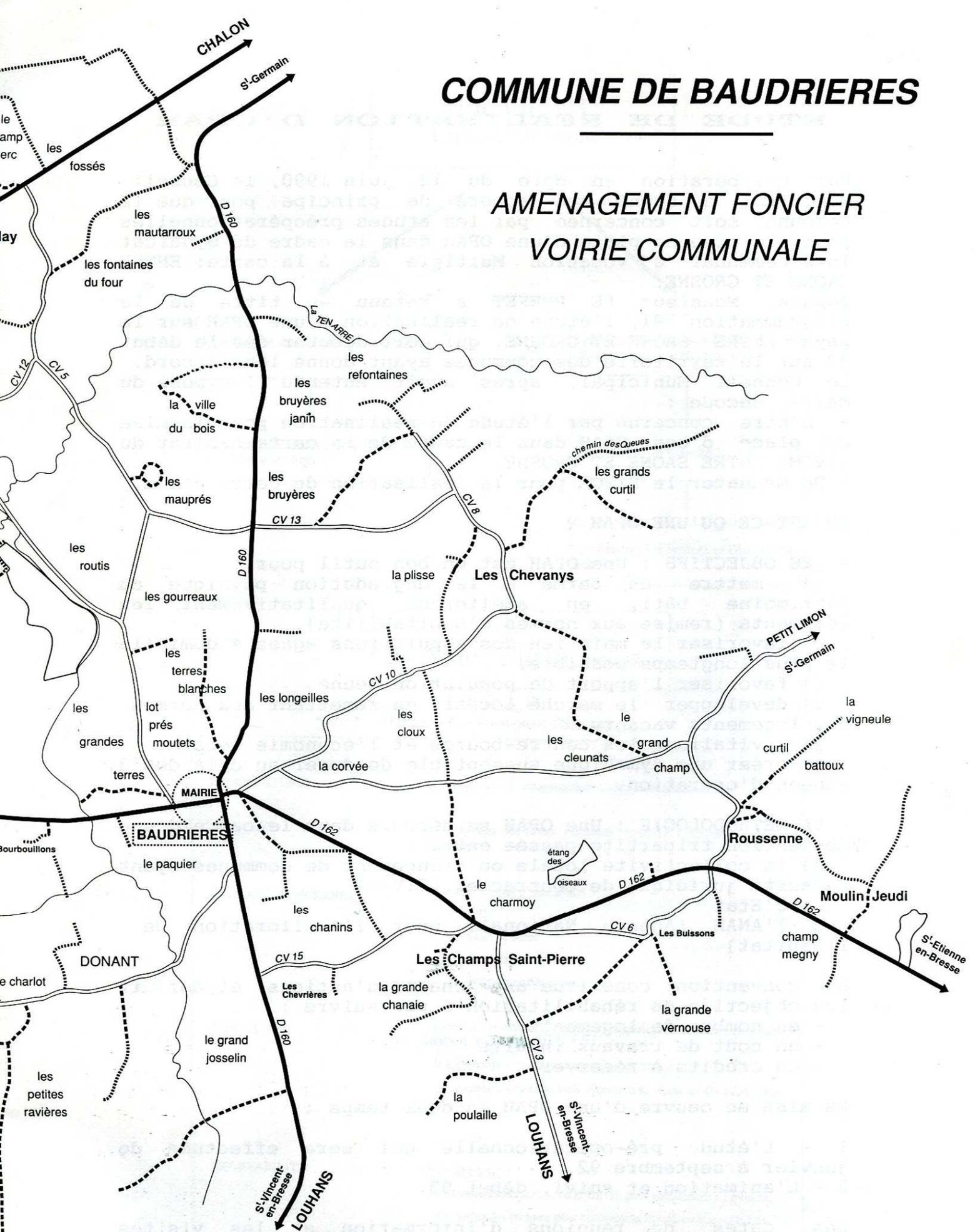
SAINT-VINCENT-EN-BRESSE

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN



# COMMUNE DE BAUDRIERES

## AMENAGEMENT FONCIER VOIRIE COMMUNALE



- Route départementale
- Voie communale
- Chemin rural
- Chemin d'exploitation
- Rivière

**Boulay** Hameau  
les varleys Lieu-dit

Echelle : 1/20000<sup>ème</sup>  
0 200 400 600 m

## ETUDE DE REALISATION D'OPAH

Par délibération en date du 12 juin 1990, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour que la commune soit concernée par les études préopérationnelles pour la mise en place d'une OPAH dans le cadre du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple et à la carte: ENTRE SAONE ET GROSNE.

Depuis, Monsieur LE PREFET a retenu au titre de la programmation 91, l'étude de réalisation d'une OPAH sur le pays ENTRE SAONE ET GROSNE, qui doit débiter dès le début 92 sur le territoire des communes ayant donné leur accord. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide :

- D'être concerné par l'étude de réalisation pour la mise en place d'une OPAH dans le cadre de la carte habitat du SIVOM: ENTRE SAONE ET GROSNE.
- De mandater le SIVOM pour la réalisation de cette étude.

### QU'EST-CE QU'UNE OPAH ?

- LES OBJECTIFS : Une OPAH est un bon outil pour :
  - a) mettre un terme à la dégradation physique du patrimoine bâti, en améliorant qualitativement les logements (remise aux normes d'habitabilité).
  - b) favoriser le maintien des populations âgées à domicile le plus longtemps possible.
  - c) favoriser l'apport de population jeune.
  - d) développer le marché locatif en remettant aux normes des logements vacants.
  - e) revitaliser les centre-bourgs et l'économie locale.
  - f) créer une dynamique susceptible de durer au delà des 3 années d'opération.

- LA METHODOLOGIE : Une OPAH se déroule dans le cadre d'une convention tripartite passée entre :
  - a) la collectivité locale ou groupement de communes ayant capacité juridique de contracter (SIVOM)
  - b) l'Etat
  - c) l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

La convention constitue une "charte d'actions" et définit les objectifs de réhabilitation à poursuivre :

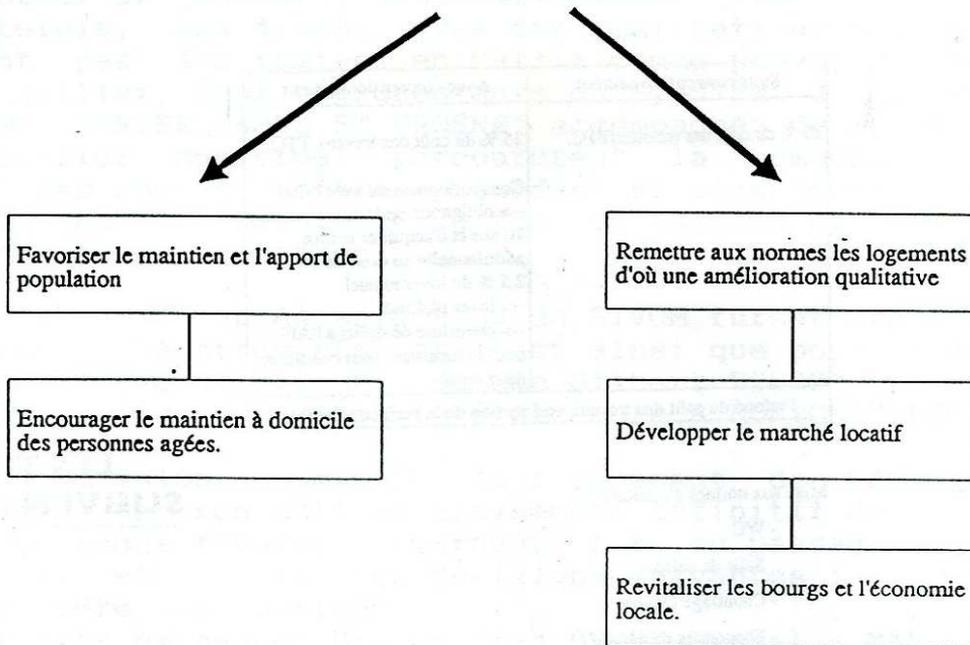
- en nombre de logements
- en coût de travaux induits
- en crédits à réserver

La mise en oeuvre d'une OPAH en deux temps :

- 1 - L'étude pré-opérationnelle qui sera effectuée de janvier à septembre 92.
- 2 - L'animation et suivi, début 93.

Les dates de réunions d'information et les visites effectuées par les services de la Société d'Equipement du Département de SAONE et LOIRE a qui a été confiée l'étude, seront diffusées en temps opportun.

## Une OPAH, Un bon outil pour...



## Les Aides Financières

### LA P.A.H. (Prime à l'Amélioration de l'Habitat)

<b>BENEFICIAIRES</b>	Les propriétaires occupants, ascendants ou descendants
<b>MONTANT</b>	25 % du coût des travaux plafonnés à 85000 F.TTC. soit 21 250 F. maximum.
<b>TRAVAUX CONCERNES</b>	Mise aux normes d'habitabilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- WC</li> <li>- Salle de bains</li> <li>- Chauffage Central</li> <li>- Economies d'énergie.</li> </ul>
<b>CONDITIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revenus : revenus imposables du propriétaire inférieurs à un certain plafond (plafond PAP)</li> <li>- le logement est construit depuis plus de 20 ans</li> <li>- Equipements avant travaux - absence d'au moins un des éléments de confort.</li> </ul>
<b>RECEVABILITE</b>	<p><u>Il est impératif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'attendre l'autorisation de la D.D.E. pour commencer les travaux,</li> <li>- d'acquitter les factures pour percevoir la P.A.H. en une seule fois.</li> </ul>
<b>ATTRIBUTION</b>	La P.A.H. est définitivement acquise.

**SUBVENTION DE L'A.N.A.H.**  
(Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

**BENEFICIAIRES**

Les propriétaires bailleurs ou locataires

**MONTANT**

Sans conventionnement	Avec conventionnement
25 % du coût des travaux TTC.	35 % du coût des travaux TTC.
	Conventionnement avec l'Etat : -> obligation de location pendant 10 ans et d'acquitter la taxe additionnelle au droit de bail - 2,5 % du loyer annuel -> loyer plafond -> ouverture de droits à l'APL pour le locataire (sous condition de revenu)
Plafond du coût des travaux en fonction de la surface habitable	

**TRAVAUX CONCERNES**

Mise aux normes d'habitabilité :

- WC
- Salle de bains
- Chauffage Central
- Economies d'énergie.

**CONDITIONS**

- Etre propriétaire du ou des logements (authenticité de l'acte de vente)
- Accord écrit du propriétaire dans le cas du locataire
- Le ou les logements construits avant 1948.

**RECEVABILITE**

Il est impératif :

- d'attendre l'autorisation de la D.D.E. pour commencer les travaux,

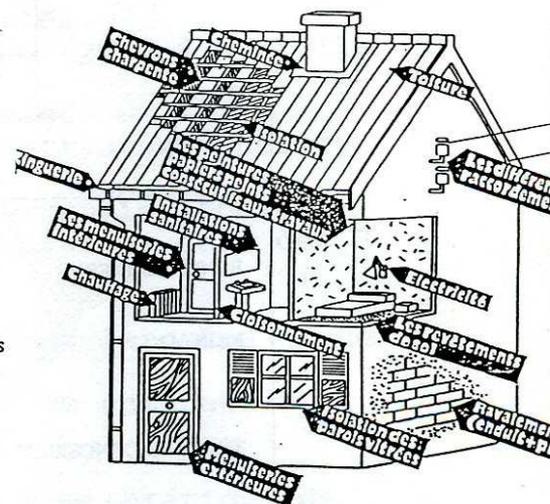
**VERSEMENT**

- Possibilité de percevoir en 3 fois la subvention A.N.A.H. au vu des factures ou situations de travaux.

**ATTRIBUTION**

La subvention A.N.A.H. est définitivement acquise.

**LES TRAVAUX  
SUBVENTIONNABLES**



**Les Dérogations**

**Aux règles de l'A.N.A.H.**

En O.P.A.H. sont subventionnables :

- Les logements qui ont fait l'objet d'une mutation à titre onéreux depuis moins de deux ans,
- Les logements vacants avant travaux.

**A la réglementation concernant les prêts conventionnés**

En O.P.A.H. :

- Les prêts conventionnés pour les propriétaires occupants sont accordés sans montant minimum de travaux (hors O.P.A.H. = 25 000 F.)

## CAMPAGNE DE FLEURISSEMENT

La campagne de fleurissement 1991 sur la commune avait été annoncée par les comptes rendus de séance du Conseil Municipal des 29 avril et 7 juin, et une information parue dans la gazette de juin invitait les habitants à participer nombreux au concours communal.

Toutefois, les diapositives des réalisations des candidats n'ont pas été remises en Mairie comme prévu; en effet, le 30 juillet, deux représentants du Syndicat d'Initiative du SIVOM "ENTRE SAONE ET GROSNE" accompagnés du Maire et d'un Conseiller Municipal parcoururent la commune en prenant soit des photos, soit en procédant au classement de maisons avec jardin visible de la rue, de balcons et terrasses ou fermes en exploitation.

Les photos, après sélection du SIVOM furent présentées au Concours Départemental et c'est ainsi que pour la deuxième année consécutive, Mr et Mme Gilbert TISSOT obtinrent un prix qui leur fut remis le 6 décembre à MONTCEAU LES MINES.

La Commission Communale environnement de BAUDRIERES a procédé de son côté au classement définitif de l'ensemble des maisons fleuries remarquées lors du passage du jury en juillet et a pris les décisions suivantes :

(par ordre alphabétique)

-1er prix ex-aequo: Mrs et Mmes BROUX Michel - MARCEAU René  
ROLLIN Bernard.

-2ème prix ex-aequo : Mrs et Mmes BADOT Pascal - BERT  
Fernand - BOUCHOT Gaston - COMMARET Maurice - Mme FLATOT  
Simone - Mrs et Mmes GRESET Léon - GIRARDEAU Bernard -  
JEANNIN Noël - LIOCHON André - PLAT Jean - PLAT Roger -  
REMANDET Serge - Mme VACHET Arlette -

- Ont obtenu un prix d'encouragement : Mrs et Mmes BARRAUT  
Raymond - BLANCHARD Yves - Mme BLONDET Denise - Mrs et Mmes  
BOUDRON Adrien - BOUILLOUX Dominique - BRENOT Michel -  
BROUX Aimé - CARLOT Léon - Mmes CARLOT Marie - CLERC  
Marguerite - Mrs et Mmes CLERC Roger - COLIN René - CRETIN  
Gilbert - CREUZOT Gilbert - DIJOUX Narcisse - GAUTHERON  
Aimé - GAUTHEY Michel - GENIEUX Pierre - Gros René - Mlle  
GROS Yvette - Mrs et Mmes GUILLARME Luc - JACQUELET Joseph  
- JANDOT Roger - LAFOY Robert - LEBORGNE Yves - MARGUERITTE  
Bernard - MONNOT Roger - MOYNE Pascal - MOYNE Jean Paul -  
NICOT Guy - PAGEAUT Emmanuel - PAGEAUT Pierre -  
PERRUSSON Paul - PINSON Robert - PLAT Michel - PRESUMEY  
Joël - Mme REBILLARD Marie Jeanne - Mrs et Mmes ROUX Paul -  
VENDROUX Albert - VENDROUX André - Mme VIONNET Liliane -

Nota : Quelques maisons de Conseillers Municipaux ont été retenues par le jury du SIVOM mais sont hors concours pour le palmarés ci-dessus.

Lors d'un vin d'honneur offert par la Municipalité à la salle polyvalente, en principe mi-février 92 (date à confirmer), des bons d'achat de plantes seront remis aux premiers et deuxième prix. Chaque habitant ayant obtenu le prix d'encouragement emportera également un plant.

La commission environnement remercie les personnes dévouées qui ont arrosé les bacs mis en place hors du bourg.

Félicitations à tous et en route pour un effort supplémentaire en 1992.

## **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

### AMENAGEMENT FONCIER:

La Commission Communale d'Aménagement Foncier se réunira fin mars 92 pour déterminer les modalités de l'enquête publique concernant le projet final de remembrement établi par le Géomètre.

Ce projet doit être affiché un mois à la disposition du public avec la présence les trois derniers jours d'enquête d'un Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif.

En principe, la cession des terrains pourrait être faite en fin d'année 92.

### ELAGAGE DES HAIES ET ARBRES SUR LES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX:

Les élagages, quelle que soit la nature des voies, doivent être effectués avant le 15 mars de chaque année et renouvelés aussi souvent qu'il sera nécessaire.

- Haies élaguées - aux embranchements des voies communales entre elles ou avec d'autres voies publiques, la hauteur des haies ne doit pas dépasser un mètre sur une longueur de 35 mètres de part et d'autre du centre des embranchements.

Le Maire peut, en vue d'assurer la sécurité de la circulation et de mettre fin aux empiétements du domaine public, procéder d'office, quinze jours après un avertissement non suivi d'effet, par une entreprise, aux élagages indispensables, aux frais des fermiers ou propriétaires.

L'aménagement foncier en cours ne saurait excuser l'absence de ces travaux.

De même, FRANCE TELECOM communique aux Maires que certaines artères téléphoniques risquent d'être endommagées par les plantations.

Le défaut d'élagage constitue en effet une source non négligeable de perturbations dans le fonctionnement du réseau téléphonique et en zone rurale plus qu'ailleurs encore, le téléphone est non seulement un moyen privilégié de communication mais également un élément important pour la sécurité.

En cas de problèmes de fonctionnement directement imputables à ce manque d'entretien, les frais d'élagage mais aussi de remise en état du réseau, seront à la charge des propriétaires et recouverts par les voies réglementaires.

### OBJETS ENCOMBRANTS:

Le prochain ramassage est prévu le 24 janvier 1992, prendre contact avec la Mairie.

### ENIGME:

BEAUDRIERES a été écrit BAUDRIERES (sans E) dans les actes officiels à partir du 24 juin 1883. La Municipalité n'a pas trouvé l'origine de ce changement d'orthographe et remercie par avance la ou les personnes pouvant lui donner l'information.

## ETAT CIVIL 1991

### NAISSANCES:

MAIRE	Coralie	12 JUIN
DUVERNOIS	Oscar	7 AOUT
PERRAUT	Jean Luc	5 NOVEMBRE

### MARIAGES:

SAN JOSE	Lionel	
FISCHER	Pétra	19 JANVIER
THIBERT	Jean Louis	
DAUSSE	Christine	15 JUIN
PETITJEAN	Patrick	
THIBERT	Arlette	20 JUILLET
SCHIED	Henri	
METZ	Mireille	3 AOUT
LOISY	Didier	
MAIRE	Nadine	24 AOUT

### DECES

CONTAMINARD	Marie	
veuve JEANNIN		26 JANVIER
THIBAUDET	Hélène	
épouse CLERC		21 FEVRIER
DROUX	Marcelin	2 AVRIL
RUEZ	Ernest	29 AVRIL
PETIT	Odette	
épouse MELIN		5 DECEMBRE
ROLLIN	Marguerite	
épouse BEFFY		14 DECEMBRE

### NOUVEAUX HABITANTS:

Mr et Mme SIRIN COSKUN	Les Chevanys
Mr et Mme VILLON MERCIER	Saugy
Mr et Mme SCHIED METZ	Tenarre
Mr COLSON Patrick	
Mme SESTRE Françoise	Le Bourg
Mr et Mme COMBRES POINT	Saugy
Mr et Mme FRISCH Klaüs	Tenarre
Mr et Mme GRANDJEAN CLERC	Roussenne

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 92

5 JANVIER	Concours Tarot Foyer Rura <sup>1</sup>
18 JANVIER	Repas A.C.P.G. - C.A.T.M.
25 JANVIER	Repas Amical Chasse
8 FEVRIER	Choucroute Club des Palombes
22 FEVRIER	Bal Costumé Majorettes
29 FEVRIER	Repas et Bal des Conscrits
7 ET 8 MARS	Théâtre Foyer Rural
15 MARS	Loto Club des Palombes
21 MARS	Souper Dansant Amis de l'Ecole
28 MARS	Théâtre Tennis Club
14 JUIN	Festival Majorettes
27 JUIN	Pétanque Foyer rural
4 AOUT	Collecte de Sang
5 ET 6 SEPTEMBRE	Fête Patronale
19 SEPTEMBRE	Repas Club des Palombes
8 NOVEMBRE	Matinée d'Automne Foyer Rural
28 NOVEMBRE	Concours de Cartes C.A.T.M.
6 DECEMBRE	Loto Ski-Club
22 DECEMBRE	Collecte de Sang

*A l'approche du nouvel an,  
Le Maire et tous vos élus vous présentent*

*leurs meilleurs vœux pour* **1992**